



Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°3396 du 6 janvier 2026 des honorables Députés David WAGNER et Marc BAUM.

La question parlementaire n°3396 concerne l'exécution des décisions de déguerpissement depuis le 1^{er} septembre 2024.

1) Combien de procédures visant à obtenir l'autorisation du juge de paix de procéder à l'expulsion d'une personne sont actuellement en cours ?

Justice de paix Luxembourg	Justice de paix Esch-sur-Alzette	Justice de paix Diekirch
92	260	32

2) Combien de procédures visant à obtenir une telle autorisation ont été traitées depuis le 1^{er} septembre 2024 ?

Les données statistiques disponibles permettent d'identifier certaines étapes spécifiques de la procédure, telles que les demandes actuellement pendantes ou les autorisations d'expulsion accordées par le juge de paix. En revanche, les systèmes statistiques ne permettent pas d'isoler le nombre total de procédures traitées sur une période donnée, cette information ne faisant pas l'objet d'un enregistrement statistique distinct.

3) Parmi ces demandes, combien ont donné lieu à une autorisation d'expulsion accordée par le juge de paix ?

Justice de paix Luxembourg	Justice de paix Esch-sur-Alzette	Justice de paix Diekirch
499	357	226

4) Combien d'expulsions autorisées par le juge de paix ont effectivement été exécutées depuis le 1^{er} septembre 2024 ?

Durant la période du 1^{er} septembre 2024 au 4 février 2026, 333 déguerpissements autorisés par le juge de paix ont été exécutés par les huissiers de justice.



5) Dans combien de cas, depuis le 1^{er} septembre 2024, le juge de paix a-t-il accordé un sursis à l'exécution de la décision d'expulsion ?

Justice de paix Luxembourg	Justice de paix Esch-sur-Alzette	Justice de paix Diekirch
26	7	25

Luxembourg, le 19 mars 2026

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue